



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501620-20260709-2026_08_072-DE

REUNION DU 9 JUILLET 2026

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents : 20
représentés : 2

votants : 21

Date de convocation : 2 juillet 2026.

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECHEVALIER, Maire.

Etaient présents : M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme NOËL Marie-Laure ; M. MOREL Sylvain ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. FADIER Thierry ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. LEBANSAIS Rémy ; Mme BODIN Marie-Eve ; M. CHAUVEL Benoît ; Mme GUILLOUX Patricia ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; M. ROUSSEL Frédéric ; Mme BADICHE MANCEL Karine ; M. GUERIN Fabrice ; Mme BONTEMPS Anne-Claire ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. PREAUX Damien ; Mme BRUMANT Magali ; Mme NICOLAS Aline ; M. LEYET Léo.

Absent :

Absents excusés : M. DELAMARE Fabien ; Mme KERGOAT Morgane ;

Pouvoir : M. DELAMARE Fabien donne pouvoir à Mme BODIN Marie-Eve ;

Mme KERGOAT Morgane donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle ;

Secrétaire de séance : Mme BADICHE MANCEL Karine .

**2026-08-072 - CRECHE PIERRE DE LUNE — FIXATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES
POUR LA SORTIE DECOUVERTE A LA FERME ANIM'OSE**

RAPPORTEUR : ML. NOEL

EXPOSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le devis n°26 de l'association La Ferme Anim'Ose en date du 6 mai 2026 ;

Madame NOËL expose à l'assemblée que la crèche Pierre de Lune organise, les 7, 8 et 10 septembre 2026, une sortie découverte à la Ferme Anim'Ose à Saint-James, pour un groupe de 18 enfants. Cette animation, d'une durée d'une heure par séance, comprend un pique-nique fourni par la crèche.

Le coût total de cette sortie s'élève à 196,50 € TTC, se décomposant comme suit : 162 € au titre de la prestation de la Ferme Anim'Ose, 19,50 € au titre de la location du minibus et 15 € au titre du carburant.

Il est proposé de répartir cette dépense entre les familles et la collectivité, à raison d'une participation des familles de 6 € par enfant, soit 108 € au total, le solde de 88,50 € restant à la charge de la commune.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la participation des familles à 6 € par enfant pour la sortie découverte à la Ferme Anim'Ose, le solde du coût de cette animation étant pris en charge par la commune.

DECISION

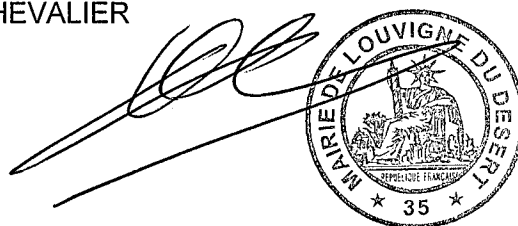
Le conseil municipal accepte cette proposition l'unanimité.

Fait et délibéré, le 9 juillet 2026

Pour extrait conforme

Le Maire

A. LECHEVALIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.